

Développement industriel et régional—Loi

rapport à ce que nous avons vu jusqu'ici, c'est pourquoi nous l'appuyons sans réserve.

J'ai constaté hier avec satisfaction la réaction du ministre devant le comité, acceptant les modifications que nous considérons importantes en vue d'établir l'admissibilité des personnes à faire une demande. Le rapport du programme d'expansion industrielle régionale sera publié chaque année au lendemain du 1^{er} juin de sorte que, lorsque nous déterminons les nouveaux groupes le 1^{er} juillet, les membres du comité d'expansion industrielle régionale pourront proposer les améliorations à apporter au programme pour l'année en cours.

Le ministre s'est montré en faveur d'une clause d'abrogation, à une date déterminée. Une mesure législative de ce genre devrait toujours comporter une disposition de ce genre. Il s'agit d'un programme de subventions, de contributions et de garanties administré par le gouvernement qui est censé résoudre un problème. Or, il se peut qu'il ne le résolve pas. Ce n'est sûrement pas une solution permanente. Je crois que le ministre conviendra qu'il s'agit là d'une mesure temporaire, d'un calmant, et que le remède doit être reconsidéré de temps à autre. Le délai «d'abrogation» pour cette mesure législative est de cinq ans. Cette disposition est importante, selon nous, et je remercie le gouvernement d'avoir accueilli favorablement notre suggestion et d'avoir modifié le Projet de loi sur ce point.

● (1130)

Ce projet de loi présente un autre avantage qui est de mettre fin à cet exercice alphabétique. Il remplacera le PEE, le PAIM, le LSDR et le AAPT. Donc, le DIR remplacera désormais le PEE, le PAIM, le LSDR et le AAPT. Malheureusement, il nous reste encore cinq autres programmes: le SERB, le PACN, le RDEI, le PAPE et le BFD.

Il est grand temps que ces divers programmes gouvernementaux soient unifiés comme entend le faire le présent projet de loi, les dotant d'une bureaucratie unique qui sera réduite d'autant, et veillant à ce que les bureaucrates n'empiètent pas les uns sur les autres et enfin, rendant plus facile au secteur des affaires la tâche d'adresser un jour les demandes de subventions, de prêts, de contributions et ainsi de suite. Les intéressés pourront faire affaire au même endroit, pour les quatre programmes qui seront englobés dans le DIR.

Nous n'aurions pas procédé ainsi. D'abord, nous croyons qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, à la Fonction publique d'apprécier pleinement les motifs qui poussent les gens à construire des usines, à créer des emplois, de la richesse; les raisons, enfin, qui incitent d'autres hommes d'affaires à s'occuper de nouveaux programmes, à réaliser de nouveaux projets. L'entrepreneur travaille sous le coup de l'espoir et de rêves. Ce n'est pas tellement le bifstek qui l'inspire, mais plutôt le grésillement et l'arôme des profits, des gains et des compensations qui s'en dégage. Il est difficile d'exprimer cette façon de penser dans un mémoire qui sera étudié par le personnel inconnu et invisible d'un bureau du gouvernement et d'en obtenir comme résultat quelque chose qui contribue réellement à l'expansion du pays.

Nous aurions plutôt traité cette question dans le cadre du système fiscal. Comme nous l'avons proposé aux dernières élections, nous aurions eu un programme de dégrèvement

d'impôt. Dans les domaines économiques qui sont déprimés, là où il n'y a pas d'emplois et où le besoin d'expansion se fait sentir, nous aurions dit à l'investisseur que, non seulement il pourra rentrer complètement dans ses fonds avant de payer un sou d'impôt, mais qu'il pourra même réaliser un profit de 150 à 200 p. 100.

Il lui faut encore engager son argent, son ambition et ses désirs, puisque nous lui disons en somme: «Nous vous fournissons l'occasion de réaliser un profit. Ce n'est pas simplement un prêt, une garantie ou une espèce de contribution fondée sur un taux imaginaire de chômage qui sévit dans votre communauté ou sur un manque d'expansion. C'est une occasion d'investir votre argent et de réaliser un profit. Et vous en réaliserez effectivement, si vous vous rendez dans une région déprimée, parce qu'il vous sera alors possible de recouvrer votre capital et probablement même, de le doubler, sans verser un sou d'impôt». Voilà l'occasion, voilà le grésillement dont je parlais tout à l'heure, voilà la motivation, bref, voilà l'offre.

Et que voyons-nous ici? Nous avons de l'argent à investir, mais qui provient de bureaucrates qui ne sont réellement pas en mesure d'apprécier l'esprit d'entreprise qui assure à un homme d'affaires le succès et vaut à un autre l'échec. Ainsi va le monde des affaires. Toute l'éducation et tout le travail qui entrent dans une entreprise qui, à première vue, semblerait une bonne affaire, ne comptent pas vraiment. Nous parlons en somme, ici, de ce feu intérieur qui assure à certains le succès et la réussite et leur permet de créer des emplois et de construire un pays. Mais certains ne sont pas doués.

Le problème que revêt tout système où les bureaucrates apprécient les demandes, c'est que ceux-ci ne peuvent en aucune façon coucher sur le papier ou justifier devant un comité cet esprit d'entreprise qui ouvre la voie du succès. Nous recommandons donc que le gouvernement se retire de toute cette affaire, mais qu'on y laisse les incitations. Si vous voulez réellement stimuler une région qui est déprimée, mettez-y l'incitation, les exemptions fiscales, les allocations. Fournissez aux habitants l'occasion de réaliser un profit véritable, parce qu'il est le ressort même de notre système de production qui, autrement, ne pourrait se rendre jusqu'au marché. Voilà ce qui motive les gens. Les gens ne sont pas mus par l'altruisme et ce n'est pas pour cette raison qu'ils travaillent jour et nuit. Ils le font parce qu'ils tiennent à construire, pour eux-mêmes et leur famille, et aussi parce qu'ils veulent progresser et, si vous leur offrez une meilleure occasion de le faire en un endroit plutôt qu'un autre, ils iront là où les possibilités sont les meilleures.

Un autre inconvénient que cette mesure législative présente, à mon avis, c'est qu'en éparpillant ainsi la richesse sous forme de subventions que le gouvernement verse comme aide aux entreprises dans tout le Canada, il se peut que, sans nous en apercevoir—et ici j'inciterais le ministre et le gouvernement à la prudence—nous pourrions nuire à certaines régions—l'Albertain dont mon ami parlait—en entravant leur capacité d'expansion. Nous avons en somme, permis à toute région du Canada d'obtenir de l'aide du gouvernement, sous forme de prêts, de subventions, de contributions ou de garanties de quelque nature que ce soit.